

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
SOLOGNE BOURBONNAISE**

**Siège Administratif :**

12, rue Jean de Lingendes

B.P. 5

03290 Dompierre sur Besbre

Tél 04 70 48 10 90

Fax 04 70 48 10 99

Mél : [contact@sivom-sologne.com](mailto:contact@sivom-sologne.com)

Site : [www.sivomsolognebourbonnaise.fr](http://www.sivomsolognebourbonnaise.fr)



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**DECRET N° 2007-675 DU 2 MAI 2007  
DECRET N° 2012-97 DU 27 JANVIER 2012  
ARRETE DU 2 DECEMBRE 2013**

**EXERCICE 2019**

# **SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

### **EXERCICE 2019**

#### **I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

##### **A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants**

##### **B - Les ressources**

- B1 - Localisation des captages
- B2 - Les autres points d'alimentation
- B3 - Volumes produits
- B4 - Volumes achetés en gros

##### **C - Le nombre d'abonnements**

##### **D - Les volumes consommés**

##### **E - La distribution d'eau potable**

- E1 - Le réseau
- E2 - Les compteurs
- E3 - Les réservoirs

#### **II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE**

##### **A - Les modalités de tarification**

- A1 - Le type de tarification
- A2 - Les modalités de facturation
- A3 - Les catégories de tarifs
- A4 - Les modalités d'évolution du tarif
- A5 - Les autres prestations

##### **B - La facture d'eau**

- B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau
- B2 - Exemple de facture d'eau 2019
- B3 - Exemple de facture d'eau 2020

##### **C - Les recettes du service**

#### **III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

A2 - Les données relatives à la qualité

B - Connaissance et gestion patrimoniale

C - Le rendement du réseau

D - Indice linéaire des pertes en réseau

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

F - La protection de la ressource

**IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2018

B - Etat de la dette 2018

C - Les projets et les travaux pour l'année 2019

**ANNEXES**

Annexe 1 : Etat de la dette 2019

Annexe 2 : Quelques chiffres de l'activité 2019

Annexe 3 : Conclusions rapport A.R.S. de l'Allier 2019

Annexe 4 : Conclusions rapport A.R.S. de la Nièvre 2019

**NOTE DE PRESENTATION**

Le SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE est chargé de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable desservant 35 communes.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui a complété le décret de 1995 en refondant les caractéristiques et les indicateurs à renseigner sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est tenu compte dans le présent rapport :

- du décret du 27 janvier 2012 qui impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007, soit supérieur à un rendement cible,
- de l'arrêté du 2 décembre 2013 qui modifie « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

## **I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

### **A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants**

Les communes composant le territoire du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise sont les suivantes :

- Beaulon
- Bessay sur Allier
- Chapeau
- La Chapelle aux Chasses
- Chassenard
- Chevagnes
- Chézy
- Cossaye (58)
- Coulanges
- Diou
- Dompierre sur Besbre
- La Ferté Hauterive
- Gannay sur Loire
- Garnat sur Engièvre
- Gouise
- Laménay sur Loire (58)
- Lucenay les Aix (58)
- Lusigny
- Mercy
- Molinet
- Monétay sur Loire
- Montbeugny
- Neuilly le Réal
- Paray le Frésil
- Pierrefitte sur Loire
- Le Pin
- Saint Gérard de Vaux
- Saint Léger sur Vouzance
- Saint Martin des Lais
- Saint Pourçain sur Besbre
- Saligny sur Roudon
- Thiel sur Acolin
- Toulon sur Allier
- Vaumas
- Yzeure (en partie)

Ces 35 communes représentent une population de 25 508 habitants (recensement 2017).

### **B - Les ressources**

#### **B1 - Localisation des captages**

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement en nappes alluviales énumérés ci-après :

Captage de Champbonnet à Dompierre sur Besbre (nappe de la Besbre)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 7 m

Station du Pont de Chatel à La Ferté Hauterive (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9,60 m

Station de l'Hirondelle à Toulon sur Allier (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 4 m profondeur 9 m

Station des Monins à Coulanges (nappe de la Loire)

- trois puits à barbacanes diamètre 1 m profondeur 6 m
- un puits à drains rayonnants diamètre 2,50 m profondeur 7 m

Station de Port Saint-Aubin à Dompierre sur Besbre (nappe de la Loire)

- un puits à drains rayonnants diamètre 3 m profondeur 11,60 m
- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9 m
- un forage diamètre 800 mm profondeur 10 m

Station des Terriens à Gannay sur Loire (nappe de la Loire)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 11 m

Station de Tarin à Laménay sur Loire (nappe de la Loire)

- deux forages de diamètre 800 mm profondeur 13 m

## **B2 - Les autres points d'alimentation**

Des achats d'eau en gros sont réalisés auprès de collectivités voisines pour sécuriser l'alimentation en eau potable, compléter la production ou alimenter des habitations isolées.

Les collectivités distributrices et les points d'achats d'eau sont les suivants :

- SIVOM Rive Gauche Allier ; au lieu-dit « Pont de Châtel » à la limite des communes de Châtel de Neuvre et La Ferté Hauterive pour sécuriser le puits de Pont de Châtel et permettre une dilution en cas de fortes concentrations de nitrates dans ce puits,
- SIVOM du Val d'Allier ; au lieu-dit « le Carcan » sur la commune de Montoldre pour alimenter en partie Gouise et Saint Gérard de Vaux,
- Ville d'Yzeure ; au lieu-dit « le Petit Godet » sur la commune d'Yzeure pour alimenter en partie Toulon sur Allier et faire un apport à la station élévatoire de l'Hirondelle,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Dézards » sur la commune de Chatelperron pour alimenter le secteur des Jeandurets à Vaumas,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Gallands » sur la commune de Saint Didier en Donjon pour alimenter le secteur de Raquetière à Monétay sur Loire,
- SIAEP Rive Droite Allier ; au lieu-dit « la Limite » sur la commune de Saint Ennemond pour alimenter la ferme des Senaults à Lucenay les Aix,
- SIAEPA Sologne Bourbonnaise (58) ; au lieu-dit « les Rémonts » sur la commune de Toury-Lurcy (58) pour alimenter les fermes des Coquats et de Villa Banville à Lucenay les Aix.

### **B3 - Volumes produits**

Les volumes d'eau produits par chaque station au cours de l'année 2019 sont les suivants :

Station de Picuze	334 667 m3
station du Pont de Chatel	91 039 m3
station de l'Hirondelle	237 274 m3
station des Monins	605 790 m3
station de Port Saint Aubin	285 170 m3
station des Terriens	29 504 m3
station de Tarin	295 120 m3
Total	1 878 564 m3

### **B4 - Volumes achetés en gros**

Les volumes d'eau achetés auprès des collectivités citées au paragraphe B2 sont les suivants :

SIVOM Rive Gauche Allier, « Pont de Châtel »	231 247 m3
SIVOM Val d'Allier, « le Carcan »	18 981 m3
Ville d'Yzeure, « le Petit Godet »	48 808 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Dézards »	275 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Gallands »	11 230 m3
SIAEP Rive Droite Allier, « la Limite »	42 m3
SIAEPA Sologne Bourbonnaise, « les Rémonts »	516 m3
Total	311 099 m3

### **C - Le nombre d'abonnements**

Le nombre total d'abonnés est constitué par les ménages, les artisans et commerçants, les industriels, les bâtiments communaux ainsi que les exploitations agricoles et les branchements herbagés. Pour l'année 2018, les abonnés étaient au nombre de 16 250 répartis comme suit :

Beaulon	1044
Bessay	747
Chapeau	154
La Chapelle	158
Chassenard	591
Chevagnes	413
Chézy	135
Cossaye	568
Coulanges	227
Diou	841
Dompierre	2026
La Ferté	167
Gannay	323
Garnat	422
Gouise	139
Lamenay	61
Lucenay	753
Lusigny	916

Mercy	219
Molinet	655
Monétay	258
Montbeugny	378
Neuilly	840
Paray	283
Pierrefitte	350
Le Pin	302
Saint Gérard	302
Saint Léger	215
Saint Martin	92
Saint Pourçain	284
Saligny	531
Thiel	689
Toulon	645
Vaumas	385
Yzeure	114
Divers	22

D - Les volumes consommés

Communes	Volumes consommés en 2019	Volumes consommés en 2018	Evolution 2018/2019 en pourcentage
Beaulon	72 710	73 315	-0,83
Bessay	61 455	64 337	-4,69
Chapeau	20 242	20 491	-1,23
La Chapelle	22 938	20 857	9,07
Chassenard	49 868	47 475	4,80
Chevagnes	46 663	47 197	-1,14
Chézy	31 249	28 013	10,35
Cossaye	59 636	41 549	30,33
Coulanges	23 248	20 150	13,33
Diou	58 957	58 895	0,11
Dompierre	178 920	157 271	12,10
La Ferté	14 125	12 154	13,95
Gannay	32 135	33 352	-3,79
Garnat	42 332	41 014	3,11
Gouise	24 329	21 846	10,21
Lamenay	12 712	10 055	20,90
Lucenay	74 018	52 303	29,34
Lusigny	90 248	95 195	-5,48
Mercy	32 807	35 088	-6,95
Molinet	53 098	51 790	2,46
Monétay	37 114	32 032	13,69
Montbeugny	39 210	41 078	-4,76
Neuilly	80 243	76 294	4,92
Paray	25 841	24 283	6,03
Pierrefitte	30 581	33 330	-8,99
Le Pin	30 511	25 286	17,12
St Gérard	27 617	25 230	8,64
St Léger	20 943	19 473	7,02
St Martin	12 522	14 267	-13,94
St Pourçain	38 157	36 101	5,39
Saligny	57 024	54 865	3,79
Thiel	71 321	80 428	-12,77
Toulon	69 541	74 034	-6,46
Vaumas	46 990	42 038	10,54
Yzeure	16 788	13 824	17,66
Divers	125 630	124 399	0,98
Total vente domestique	1 731 723	1 649 309	4,99
Industrie	165 517	162 342	1,92
Total Vente	1 897 240	1 811 651	4,72%

### Commentaire :

La « vente domestique » a légèrement augmenté mais semble se maintenir depuis 2012. La consommation « industrielle » (Fonderie PSA) a augmenté légèrement.

## E - La distribution d'eau potable

### E1 - Le réseau

Il s'agit du linéaire de réseau de desserte hors branchements.

La longueur totale du réseau d'alimentation en eau potable géré par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est de 1 600 kilomètres.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes (en kilomètres) :

Beaulon	89,3
Bessay	50,6
Chapeau	30,9
La Chapelle	30,8
Chassenard	37,2
Chevagnes	49,7
Chézy	30,2
Cossaye	58,7
Coulanges	39,4
Diou	46,9
Dompierre	97,9
La Ferté	22,2
Gannay	44,5
Garnat	27,3
Gouise	29,7
Lamenay	12,9
Lucenay	68,7
Lusigny	67,8

Mercy	33,6
Molinet	44,0
Monétay	52,4
Montbeugny	41,8
Neuilly	65,8
Paray	42,1
Pierrefitte	35,9
Le Pin	37,1
Saint Gérard	38,1
Saint Léger	29,1
Saint Martin	14,8
Saint Pourçain	38,2
Saligny	76,1
Thiel	77,5
Toulon	60,0
Vaumas	55
Yzeure	24,3
Total	1600,5

Le réseau est composé de canalisations de différentes natures :

canalisations Pehd (polyéthylène)	155,4 km
canalisations PVC	1038,5 km
canalisations amiante-ciment	90,5 km
canalisations fonte	241,4 km
canalisation PVC multiorienté	74,8 km



## E2 - Les compteurs

Chaque branchement alimentant en eau potable une habitation, un local commercial ou artisanal, une industrie, un bâtiment communal, une exploitation agricole ou un herbagé est muni d'un compteur individuel.

Le nombre de compteurs en service correspond au nombre d'abonnés soit 16 250.

Le SIVOM procède chaque année au remplacement d'anciens compteurs pour renouveler ce parc d'instruments de mesure.

Les compteurs sont remplacés à différentes étapes de nos travaux :

- soit après le passage du releveur qui signale les appareils nécessitant un remplacement,
- soit lors de travaux de transformation de branchement par pose d'un regard extérieur à la demande de l'utilisateur,
- soit lors de travaux de renouvellement de conduite avec remise à neuf des branchements individuels,
- soit lors d'interventions demandées par l'utilisateur suite à une fuite ou un robinet de fermeture défectueux.

Les services techniques du SIVOM ont également entrepris un renouvellement systématique d'anciens compteurs.

Au cours de l'année 2019, nous avons procédé au remplacement de 831 compteurs.

## E3 - Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de la distribution et apportent une sécurité d'approvisionnement du fait des volumes stockés en cas de fortes consommations, d'utilisation des appareils de protection contre l'incendie ou de pannes au niveau des stations de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires du fournisseur d'électricité.

Les réservoirs du SIVOM sont les suivants :

<b>Communes</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Type de réservoir</b>	<b>Capacité</b>
Bessay	Les Gaizes	Semi-enterré	500 m3
La Chapelle	L' Aumince	Surélevé	500 m3
Chézy	Le Mont	Surélevé	600 m3
Cossaye	Vesvre	Surélevé	500 m3
Dompierre	Le Méage	Surélevé	600 m3
Dompierre	Les Berlus	Semi-enterré	300 m3
Monétay	Les Charmes	Surélevé	1000 m3
Monétay	Les Charmes	Semi-enterré	1000 m3
Neuilly	La Pépie	Surélevé	300 m3
Le Pin	Les Bringuets	Surélevé	300 m3
Saint Léger	Les Jayaux	Semi-enterré	400 m3
Thiel	Les Loges	Surélevé	300 m3
Toulon	La Croix Blanche	Surélevé	750 m3
Vaumas	Montrouset	Semi-enterré	300 m3
Vaumas	Champfeu	Semi-enterré	200 m3
<b>Total</b>		<b>15 réservoirs</b>	<b>7550 m3</b>

## **II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE**

### **A - Les modalités de tarification**

#### **A1 - Le type de tarification**

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pratique la tarification de type "binôme" qui comprend une partie fixe et une partie proportionnelle.

La partie fixe est représentée par l'abonnement. Quant à la partie proportionnelle, elle est fonction du volume d'eau consommé.

La facturation est annuelle.

#### **A2 - Les modalités de facturation**

La collectivité ne distingue pas plusieurs catégories d'abonnés. Les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau sont identiques pour l'ensemble des usagers.

#### **A3 - Les modalités d'évolution du tarif**

Le tarif est révisé chaque année. Cette révision fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical prise lors du vote du budget de l'année « n » qui est applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année « n+1 ».

- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2019 date de la réunion du Comité Syndical du 20 février 2018.
- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2020 date de la réunion du Comité Syndical du 13 février 2019.

#### **A4 - Les autres prestations**

Les tarifs concernant les travaux ou prestations offerts aux abonnés (construction de branchement, ouverture, etc...) ont été fixés par délibération du 21 novembre 2019 et sont appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **B - La facture d'eau**

#### **B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau**

Le prix unitaire du mètre cube d'eau et le prix de l'abonnement annuel ont été augmentés de 1,5 % par rapport à l'année 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs sont les suivants :

abonnement annuel	63,60 € H.T.
le m3	1,45 € H.T.

Il faut noter que les redevances prélèvement et soutien d'étiage sont désormais comprises dans le prix du mètre cube d'eau consommée.

Les diverses taxes et redevances perçues pour le compte de tiers sont les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Redevance SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) :

**Taux appliqué : 0,13 € le m<sup>3</sup>**

Cette redevance, perçue auprès des abonnés, est reversée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable des différents SIVOM du département en vue de leur sécurisation.

Le SIVOM a ainsi pu bénéficier des travaux :

- d'interconnexion avec le SIVOM Rive Gauche Allier avec la création d'une liaison entre Châtel de Neuvre et La Ferté-Hauterive,
- de sécurisation avec la liaison réalisée entre Lusigny et Montbeugny,
- de renforcement et de sécurisation avec une liaison réalisée sur les communes de Lusigny et Chézy.

- Redevance lutte contre la pollution :

**Taux appliqué : 0,23 € H.T. le m<sup>3</sup>**

L'application et le taux de cette redevance sont notifiés par l'Agence de l'Eau. Le distributeur (SIVOM) la perçoit auprès des abonnés et la reverse ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est assujetti à la T.V.A.

La T.V.A s'applique au taux de 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et l'ensemble des taxes et redevances.

## B2 - Exemple de facture d'eau 2019

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2018.

### FACTURE EAU Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<b><u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u></b>				
Eau	120	1,43	171,60	5,5
Abonnement	1	62,64	62,64	5,5
<b><u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u></b>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
<b>EAU</b>	277,44	15,26	292,70

<b>NET A PAYER</b>	<b>292,70 €</b>
------------------------	-----------------

### B3 - Exemple de facture d'eau 2020

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2019.

**FACTURE EAU**  
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<b><u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u></b>				
Eau	120	1,45	174	5,5
Abonnement	1	63,60	63,60	5,5
<b><u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u></b>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
<b>EAU</b>	280,80	15,45	296,25

<b>NET A PAYER</b>	<b>296,25 €</b>
------------------------	-----------------

### C - Les recettes du service

Le tableau suivant présente les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, aux travaux réalisés en régie pour le compte des usagers ou des communes ainsi qu'aux prestations accessoires pour le compte de tiers.

	Compte administratif 2019	% par rapport au total des recettes	Pour information Cpte admin. 2018	Evolution de 201 à 2018
Vente d'eau aux abonnés	3 570 010	97,58%	3 381 552	+5,57%
Travaux, Branchements	70 622	1,84%	63 729	+10,81%
Prestations diverses	20 815	0,58%	20 107	+3,52%
Total	3 661 447	100,00%	3 465 388	+5,65%

Montants en € H.T.

## **III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### A - La qualité des eaux distribuées

#### A1 - La surveillance de la qualité

##### Le contrôle sanitaire de l'A.R.S. :

Le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est établi par l'Agence Régionale de Santé en application de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Ce programme de contrôle sanitaire prévoit 3 types de points de prélèvements :

- au niveau des ressources avant traitement (dans les puits),
- au niveau des points de mise en distribution après traitement (au départ des stations de pompage),
- sur les réseaux de distribution (aux robinets normalement utilisés pour la consommation chez les usagers).

Les contrôles, prélèvements et analyses ont été réalisés en 2019 par le laboratoire d'analyses Carso dans le département de l'Allier et de la Nièvre.

##### Le suivi du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :

Le B.D.Q.E. - service du Conseil Départemental de l'Allier - assure pour le compte du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise plusieurs suivis pour le contrôle de la nappe de chaque champ captant et de l'eau mise en distribution.

Ce programme de contrôle complémentaire est le suivant :

- prélèvements et analyses de l'eau des piézomètres installés près des puits et forages dans le cadre du programme « Captages Prioritaires » ; les paramètres principaux suivis sont la teneur en nitrates et la présence de produits phytosanitaires,
- suivi renforcé des teneurs en nitrates et d'autres paramètres à la sortie des stations de pompage avant mise en distribution,
- surveillance d'une boire avec analyses de différents paramètres près du captage de l'Hirondelle.

#### L'Autocontrôle :

Ce suivi est assuré par les techniciens du SIVOM sur l'ensemble des stations de pompage avec analyses sur le terrain de différents paramètres tels que la concentration en chlore, la température, le PH, la conductivité et la teneur en nitrates.

### **A2 - Les données relatives à la qualité**

Les résultats du programme de contrôle sanitaire de l'A.R.S. sont annexés à la fin du présent rapport.

La base informatique de l'A.R.S. de l'Allier ayant changé, il n'est plus possible pour l'instant d'obtenir un rapport récapitulatif du contrôle sanitaire des stations de pompage et des points de distribution contrôlés. En de cas de besoin, il est toujours possible de faire une demande sur le suivi d'un paramètre précis.

Pour l'instant, nous continuons de recevoir le rapport récapitulatif de l'A.R.S. de la Nièvre concernant le suivi sanitaire de la station de pompage de Laménay et des communes de Cossaye, Laménay sur Loire et Lucenay les Aix.

Les résultats des suivis du B.D.Q.E. et l'autocontrôle réalisé par notre service ne sont pas annexés mais sont consultables au SIVOM ou communicables sur demande.

### **B - Connaissance et gestion patrimoniale**

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Des points sont attribués à chaque paramètre suivant les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les Services Techniques du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise ont une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable dont ils assurent la gestion. Le SIVOM possède un système d'information géographique (S.I.G.).

#### **Partie A > Plan des réseaux :**

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure (noté sur 10 points) :

Commentaire : le S.I.G. répond parfaitement à ce critère.

***\* Attribution des 10 points***

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (noté sur 5 points)

Commentaire : L'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable est reporté et tenu à jour régulièrement dès constatation de l'achèvement des travaux réalisés sur ce réseau.

*✘ Attribution des 5 points*

**Partie B > Inventaire des réseaux :**

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable avec mise à jour réalisée au moins chaque année (noté sur 10 points)

Commentaire : cet inventaire est disponible par simple requête sur le S.I.G.

*✘ Attribution des 10 points*

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total ; le 5<sup>ème</sup> point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces informations sont disponibles à 100%

*✘ Attribution des 5 points*

- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (noté sur 10 points)

Commentaire : les dates de pose des canalisations sont portées sur le S.I.G.

*✘ Attribution des 10 points*

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90% ; le 5<sup>ème</sup> point est accordé lorsque les informations sur les dates et les périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces critères de dates ou de période de pose ne sont actuellement pas remplis sur une partie du réseau des communes de la Nièvre et de Toulon-sur-Allier, soit 15 kms / 1597 kms soit 1%

*✘ Attribution des 5 points*

**Partie C > Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau**

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes, ventouses, purges, poteaux d'incendie (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

*✘ Attribution des 10 points*

- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages (noté sur 10 points)

Commentaire : condition non remplie

- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

*✘ Attribution des 10 points*

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions (10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.



**Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau non renseignés :**

- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)
- Document identifiant des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur 3 ans (10 points)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (5 points)

Le total de l'indice attribué pour la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **75 points sur un maximum possible de 120 points**. Le niveau réglementaire minimal de connaissance patrimoniale est de 40 points.

**C - Le rendement du réseau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)**

➤ **Le rendement cible :**

L'article D213-48-14-1 du Code de l'Environnement - créé par le décret du 27 janvier 2012 - impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 soit supérieur - en moyenne sur 3 ans en cas de variations importantes - à un rendement cible défini ainsi :

$$\text{Rendement cible (en \%)} = 65 + 0,2 \text{ ILC (en m}^3\text{/km/jour)}$$

ILC : Indice Linéaire de Consommation

$$\text{ILC} = \text{volume consommé} / (\text{linéaire du réseau de distribution d'eau} * 365)$$

Volume consommé ou vendu (voir § ID) = 1 897 240 m<sup>3</sup>

Linéaire du réseau de distribution (voir § IE1) = 1600 km

$$\text{Rendement cible} = 65 + 0,2 * [1\ 897\ 240 / (1\ 600 * 365)] = \mathbf{65,65 \%}$$

➤ **Le rendement de notre réseau :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le réseau étant totalement interconnecté, le volume produit est celui de l'ensemble des stations de pompage. Le volume consommé celui de l'ensemble des usagers du SIVOM.

Pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production.

Cependant, cette correspondance est impossible vu nos périodes de relèves des compteurs des usagers.

Exemples au cours de l'année 2019 :

- les compteurs de la commune de Beaulon, relevés au mois de février, nous donnent la consommation de ces usagers de février 2018 à février 2019,
- les compteurs de la commune de Lucenay les Aix, relevés au mois de novembre, nous donnent la consommation de ces usagers de novembre 2018 à novembre 2019.

Ces décalages font que la période de référence du volume produit (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019) est totalement différente de la période de consommation de Beaulon, mais approchante de la période de Lucenay les Aix.

A cet effet, l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement établit un rendement moyen sur 3 ans qui sera calculé ci-après.

Un rendement sur 10 ans, qui donnera une idée plus exacte du rendement du réseau du SIVOM, sera également calculé.

#### Calcul du rendement annuel :

Volume d'eau produit	1 878 564
Volume d'eau acheté en gros	311 099
Total en m3	2 189 663
 Volume d'eau consommé	 1 897 240

#### Rendement du réseau en 2019 :

Consommation / Production = 1 897 240 / 2 189 663 = 0,8664

Soit : **Rendement du réseau : 86,64 %**  
**Perte d'eau : 13,36 %**

#### Calcul du rendement sur 3 ans :

Rendement du réseau en 2017	78,90 %
Rendement du réseau en 2018	77,55 %
Rendement du réseau en 2019	86,64 %
 Rendement du réseau sur 3 ans	 <b>81,03 %</b>

#### Calcul du rendement sur 10 ans :

Si l'on effectue la moyenne Consommation / Production des 10 années précédentes, les résultats sont les suivants :

Volume moyen annuel d'eau produit et acheté	2 233 391
 Volume moyen annuel d'eau consommé	 1 820 326

#### Rendement du réseau sur 10 ans de 2010 à 2019 :

Consommation / Production = 1 820 326 / 2 233 391 = 0,8150

Soit : **Rendement du réseau : 81,50 %**

**Perte d'eau : 18,50 %**

*Pour information, la valeur actualisée du rendement au niveau du territoire national publié par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement pour 2016 est de 79,9 %.*

#### **D - Indice linéaire des pertes en réseau**

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau. L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire des branchements).

Le calcul est le suivant :

Indice = (volume mis en distribution - volume consommé) / longueur du réseau / 365

Indice = (2 189 663 - 1 897 240) / 1 600 / 365

Indice linéaire des pertes en réseau = 0,500 m<sup>3</sup> / km / jour

Commentaire : les paramètres entrant en compte pour le calcul de cet indice ne sont pas relevés sur la même période - voir explication dans paragraphe « rendement du réseau ».

Il est donc sujet à variation d'une année sur l'autre.

*Cet indice actualisé est de 3,14 m<sup>3</sup>/km/jour au niveau du territoire national en 2016.*

#### **E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux**

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte au 31 décembre de l'année du rapport.

Les branchements ne sont pas pris en compte.

Les longueurs de réseau renouvelées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

- 2015 = 17,045 km
- 2016 = 9,440 km
- 2017 = 9,245 km
- 2018 = 14,2km
- 2019 = 14,6 km

La longueur moyenne renouvelée est de 12,906 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 12,906/1600 soit 0,8 %.

*Pour information, la dernière valeur communiquée par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement indique un taux national de 0,59 % en 2016.*

#### **F - La protection de la ressource**

Cet indicateur permet de mesurer (en pourcentage) le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

Cet indicateur est calculé par l'A.R.S. et figure sur son rapport annexé au présent document.

#### **IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

##### **A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2019**

Les travaux et acquisitions réalisés en 2019 avec les coûts en € H.T. sont les suivants :

- Station de traitement des Monins pour un montant de 18 868 €. Il s'agit de la phase étude qui comprend :
  - L'assistance technique du bureau d'études EGIS
  - L'étude diagnostic amiante
  - La prime offre non retenue pour la société SAUR
- Acquisition de matériel industriel pour un montant de 21 472 € :
  - Acquisition d'un broyeur KUBOTA
  - Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse
  - Acquisition d'une pilonneuse Weber
  - Acquisition d'une bétonnière
- Acquisition de matériel de bureau et informatique pour un montant de 21 929€ :
  - Achat de 2 tablettes pour l'utilisation du SIG par les équipes terrain
  - Début de l'installation de l'outil SIG X'MAP
  - Remplacement d'un poste informatique
- Réhabilitation des stations de pompage pour un montant de 26 232€ :
  - Acquisition de 2 pompes de reprise pour le réservoir semi-enterré des Charmes à Monétay sur Loire
  - Remplacement d'un moteur d'une pompe de refoulement à la station de l'Hirondelle
  - Acquisition d'un réservoir anti-bélier pour le surpresseur de Le Pal aux Petits Talbots à Thiel sur Acolin
- Acquisition d'outillage industriel pour un montant de 103 760 € :
  - Acquisition d'une Pelle à pneus
- Acquisition de véhicules pour un montant de 51 035 € :
  - Acquisition d'un fourgon IVECO pour l'agent qui remplace les compteurs.
  - Acquisition d'un compresseur ATLAS COPCO
- Travaux électro-mécanique pour un montant de 24 416 €
  - Acquisition de postes de télégestion pour le suivi des stations d'eau potable
  - Acquisition de sondes de niveau
  - Acquisition de compteurs d'eau pour les stations d'eau potable
- Travaux de renouvellement ou de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable réalisés par les agents du SIVOM pour un montant de 182 516 € :
  - Saint Pourçain sur Besbre : Les Jargeots - Le Lavoir - Le Lavoir (DN 50 - 630 ml ; DN 63 - 30 ml)
  - Molinet : La Tuilerie (DN 50 - 240 ml)
  - Lusigny : Rue de la Pétanque (DN 110 - 130 ml)
  - Beaulon : Les Oeufs (DN 110 - 130 ml)
  - Cossaye : Fauveau (DN 110 - 630 ml)
  - Gouise - Route de Bessay (DN 63 - 200 ml)

## B - Etat de la dette 2019

Voir le tableau de l'annexe 1

## C - Les projets et les travaux pour l'année 2020

Les travaux projetés par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise dans le cadre de l'exercice 2020 sont les suivants :

### - Station de traitement des Monins

L'instruction du permis de construire est en cours. Le groupement OTV-DUCROT-SCATE-ALLIER TP-SARL Mètre carré Architecture va débiter les travaux au printemps.

Prévision budgétaire 2020..... 2 100 000 €

### - Programme de travaux AEP 2020

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Ce programme sera dédié en grande partie au chantier de l'autoroute A79. En effet, il existe 25 traversées de canalisations qui passent sous la RCEA actuelle entre les communes de Toulon sur Allier et Chassenard. Même si les traversées entre Dompierre sur Besbre et Chassenard ne seront quasiment pas concernés, cela ne sera pas le cas des traversées entre Toulon sur Allier et Dompierre.

➤ Prévision budgétaire 2020..... 1 500 000 €

### - Programme de travaux AEP en régie 2020

Cette opération consiste à renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable et à refaire les branchements individuels des usagers. Ces travaux sont réalisés par les agents des Services Techniques du SIVOM. Ce renouvellement s'applique en priorité sur d'anciennes canalisations devenues fragiles et occasionnant des ruptures et des coupures d'eau ou également sur des tronçons anciens nécessitant d'être remplacés avant des travaux d'aménagement communaux. Ces opérations de renouvellement sont essentielles pour maintenir la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les premiers travaux programmés cette année sont les suivants :

- Remplacement d'une conduite à la Baraude sur la commune de Chevagnes, soit 930 ml de canalisation de diamètre nominal 140 mm. Ces travaux sont interrompus pour l'instant. Ils se poursuivront, si possible, en cours d'année car le linéaire total à remplacer sur ce secteur est 1500 ml.
  - Réalisation du réseau d'eau potable pour le lotissement centre bourg de Montbeugny de 17 lots. Les regards équipés de compteurs restent à poser
  - Remplacement d'une conduite rues André Massager, Marcel Desboutins et de la Gare sur la commune de Bessay, soit 550 ml de canalisation de différents diamètres nominaux allant du 110 mm au 40 mm. Ces travaux sont en cours et s'achèveront début avril.
  - Pose d'une conduite aux Chênes à Saint Pourçain sur Besbre pour renforcer l'alimentation du futur hôtel La Savana du parc Le Pal. Ces travaux devront être terminés avant l'ouverture du parc prévue le 11 avril.
  - Adaptation du réseau d'eau potable à l'élargissement de la RD 12 ponctuellement à différents endroits.
  - Adaptation et dévoiement du réseau d'eau potable à la transformation de l'accès routier du SICTOM de Chézy.
- Prévision budgétaire 2020 ..... 250 000 €

- Programme de renouvellement Terriens - Aumince

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. La dépense consistera en une participation financière aux travaux de sécurisation du SMEA à réaliser entre le château d'eau de l'Aumince à la Chapelle aux Chasses et la station des Terriens à Gannay sur Loire.

➤ Prévission budgétaire 2020 ..... 350 000 €

- Acquisition de véhicules

Remplacement de 2 fourgons et acquisition d'un second véhicule pour les releveurs de compteurs.

➤ Prévission budgétaire 2020 ..... 78 900 €

- Matériel industriel

Ce programme concerne l'achat de matériel industriel et cette année il est notamment prévu le remplacement de l'automatisme de portail des ateliers

➤ Prévission budgétaire 2020 ..... 30 500 €

## ANNEXE 1

N° Emprunt	Date	Organisme prêteur	Capital départ	de Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû
999499218(E150)	28/02/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2005</i>	80 033,31	39 291,72	2 953,23	42 244,95	40 741,59
999531183(E149)	05/05/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. CANALISATIONS 2003</i>	16 128,44	16 128,44	165,64	16 294,08	0
00000156874(E154)	01/06/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 Prêt classique</i>	188 593,35	11 882,79	9 335,37	21 218,16	176 710,56
MIS171115(E147)	01/06/2018	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE <i>PROG. TRAVAUX RENOUV. RESEAU 2001</i>	75 237,01	17 352,42	129,68	17 482,10	57 884,59
00000700966(E157)	01/07/2018	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX 2012</i>	178 397,13	14 798,38	7 314,28	22 112,66	163 598,75
8013056 (E156)	01/07/2018	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>PROG. TRAVAUX AEP 2010</i>	174 730,42	19 448,25	5 748,63	25 196,88	155 282,17
110365602(E160)	31/12/2018	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE <i>STATION PORT ST AUBIN</i>	444 349,63	31 739,26	0,00	31 739,26	412 610,37
00001330850 (E162)	01/07/2018	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX AEP 2016</i>	423 304,90	27 044,13	7 196,18	34 240,31	396 260,77
00000235617(E155)	01/08/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>CONSTR. STATION LAMENAY 2009</i>	348 843,62	22 767,20	15 139,81	37 907,01	326 076,42
999775596(E151)	01/10/2018	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2006</i>	386 838,25	41 922,91	15 628,27	57 551,18	344 915,34
00000156643 (E153)	01/11/2018	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 (BEI)</i>	172 441,23	12 458,57	7 759,86	20 218,43	159 982,66
4574812(E161)	25/11/2018	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>CONST. STATION PICUZE</i>	736 155,62	33 090,41	17 888,58	50 978,99	703 065,21
<b>TOTAL 2018</b>				<b>287 924,48</b>	<b>89 259,53</b>	<b>377 184,01</b>	





## ANNEXE 2

### Quelques chiffres de l'activité 2019

#### Le linéaire des réseaux renouvelés :

Dans le cadre des travaux AEP réalisés par les agents du SIVOM ou les entreprises adjudicataires de marchés publics, de nouvelles conduites ont remplacé d'anciens réseaux, ce qui représente un linéaire de 14 600 mètres.

Au cours de ces travaux, 237 branchements ont été réhabilités. Cela consiste à mettre le compteur dans un regard en limite de propriété et à remplacer le tuyau d'alimentation.

#### Le linéaire des réseaux neufs :

De nouvelles canalisations sont posées essentiellement à la demande des communes pour desservir de nouvelles parcelles. Ces travaux, réalisés par les agents du SIVOM, sont à la charge financière des demandeurs et représentent un linéaire de 52 mètres.

#### Les fuites sur le réseau d'eau potable :

Malgré les importants travaux de renouvellement engagés chaque année, le réseau « vieillit » et de nombreuses interventions sont effectuées dès localisation de fuites.

Au cours de l'année passée, les agents du SIVOM ont effectué 86 réparations de canalisations (69 en 2017 et 66 en 2018) dont 26 détériorations accidentelles (22 en 2017 et 7 en 2018) lors de travaux d'entreprises ou de particuliers.

#### Les branchements neufs :

Réalisés à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités, le SIVOM a procédé à la réalisation de 106 branchements neufs au cours de l'année 2019 (68 en 2017 et 61 en 2018).

#### Les transformations de branchements :

A la demande des particuliers souhaitant que leurs compteurs soient retirés de leurs habitations, le SIVOM procède à la pose d'un regard compteur en limite de propriété. 100 poses de regards ont été réalisées l'année passée (146 en 2017 et 135 en 2018).

#### Les suppressions de branchements :

62 suppressions ont été effectuées à la demande d'usagers n'ayant plus l'usage de ces branchements (34 en 2017 et 52 en 2018).

#### Les interventions sur les branchements :

Le total des interventions sur les branchements individuels s'élève à 1053 (712 en 2017 et 1085 en 2018). Sont compris dans ce nombre 731 remplacements de compteurs.

Le nombre de 831 compteurs indiqué au paragraphe I-E2 comprend également les 100 compteurs remplacés lors des poses de regards.

#### La facturation :

Ce sont 17 626 factures qui ont été éditées au cours de l'année 2019.

Cela comprend :

- 16 228 factures annuelles qui suivent le relevé annuel des compteurs ;
- 264 factures mensuelles des consommateurs industriels pour lesquels un relevé mensuel du compteur est effectué ;
- 1 041 factures adressées aux usagers qui quittent leurs logements et pour lesquels un arrêt de compte est établi après relevé du compteur ;
- 87 avis complémentaires.



## ANNEXE 3

### **Conclusions rapport A.R.S. de l'Allier 2019**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la fiche annuelle relative à la qualité des eaux distribuées, réalisée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes ne sera plus jointe à la facture d'eau.

Cette fiche est consultable directement sur le site internet :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-vote-eau-potable> .

Il faudra sélectionner la rubrique « synthèse annuelle de la qualité de l'eau » puis « carte interactive »

De plus, les résultats des dernières analyses sont consultables sur :

<https://solidarites-sante-et-environnement/eaux/eau> .



## ANNEXE 4

### Conclusions rapport A.R.S. de la Nièvre 2019